

souciance, fuyez ces champs de repos où  
portent les générations passées! A ceux  
qui souffrent, qui pleurent et qui prient  
laissez la triste consolation de venir bai-  
ser pieusement, le marbre sous lequel  
reposent ceux qu'ils ont aimés! votre joie  
brutale est une insulte à leur douleur,  
la prière, cette fille du ciel que vous ne  
connaissiez pas, aime le silence et le re-  
cueillement; le bruit de vos galants pro-  
pos, l'effarouche et la fait fuir.—Jeunes  
gens, respect aux morts!

Tâchez donc de ne point être, outre  
le frêtin des péchés ordinaires, chargés  
de crimes trop honnêtes, quand il s'agira de  
passer sous les redoutables ciseaux d'A-  
tropos; or insultez aux vivants, est déjà  
chose peu catholique, mais narguer les  
morts est chose impie et sacrilège!—Pé-  
chons, puisque pécheurs nous sommes,  
mais péchons entre nous.

Il vient de mourir à Alger, en face de  
la Nouvelle-Orléans, un homme qui a  
pendant longtemps, occupé les cent bouches  
de la renommée, un homme qui  
possédait une fortune royale, le plus ri-  
che financier de la Louisiane, le plus grand  
propriétaire des Etats-Unis, M.  
John McDonough. Vous avez du le  
voir à la Nouvelle-Orléans, et si vous l'avez  
vu vous l'avez remarqué, car il était  
d'une remarquable originalité; figurez-  
vous un grand vieillard, maigre à deve-  
nir impalpable; tête expressive, aux yeux  
bleus et perçants, à la bouche moqueuse;  
de rares cheveux blancs, longs à balayer  
le haut de l'habit. M. McDonough, fai-  
sait peu de cas de l'extérieur, aussi allait-il  
il hiver comme été, vêtu *avaricieusement*,  
d'un pantalon bleu huileux au collet, aux  
coudes, aux jarrems, laissant percer la  
corde des omoplates et le fil des coutures;  
ajoutez à cet ensemble passablement  
étriqué, un chapeau lors d'âge, des sou-  
liers riant par toutes les *souffrances*, grimacant  
par les talons, n'oubliant pas surtout  
un immense rifford, jouant à l'éclaircir  
et laissant passer l'eau du ciel en hiver,  
en été les rayons du soleil: Vous aurez  
M. McDonough armé de pied en cap.

On m'a raconté de cet illustre million-  
naire, des traits de la plus sordide avarice;  
je ne vous les dirai point, pour deux  
raisons: d'abord parce qu'ils pourraient  
être apocryphes, ensuite parce que M.  
McDonough est mort.—Mais on m'a  
raconté deux ou trois actes de ce richard,  
qui prouvent que son cœur était acces-  
sible aux bons sentiments; ici je puis me  
permettre d'être indiscret.

En 1812, M. McDonough (il avait  
trente ans alors) habitait la Nouvelle-  
Orléans; il était fort beau, m'a-t-on dit,  
très élégant, aimait les femmes, la bonne  
chère, le jeu, les chevaux et passait  
sa vie à se faire honorer de la belle anglai-  
se. Après avoir soupiré, roulé, lou-  
voyé sur le fleuve du tendre pendant six  
mois, le galant McDonough aborda au  
port de l'amour, et lady Shields en se  
se donnant à lui, gagna si peu les choses,  
que toute la Nouvelle-Orléans apprit le  
lendemain le triomphe du bel Ecossais.

Durant une longue année, tout alla  
bien, vainqueur et vaincue vivaient au  
mieux ensemble, et la jeunesse dorée de  
l'endroit enviait fort le bonheur de Mc-  
Donough. Ce dernier avait alors pour  
toute richesse, trente mille piastres, en  
bons écus, placés dans les deux meilleurs  
maisons de commerce de la ville; Une occasion de tripler son capital s'étant  
présentée, (il s'agissait d'acheter un  
yennant cent cinquante mille francs  
comptant, une plantation qui valait près  
de cent mille dollars) notre homme ne  
voulut point la laisser échapper, et obéissant  
à cet instinct qui le guida plus tard,  
avec tant de succès, dans la route de la  
fortune, il réalisa ses fonds, et se mit en  
devoir de devenir propriétaire. Les pa-  
rolles étaient données déjà, il ne restait  
plus qu'à signer l'acte par devant notaire,  
à verser l'argent et à prendre possession  
de l'habitation; McDonough, la veille  
du jour fixé pour la signature, rentra  
chez lady Shields avec son argent, pas-  
se la nuit dans les bras de Morphée, et  
tout guilleret, se réveille de grand matin,  
rêvant encore bonheur, richesse, etc., etc.  
Mais sa charmante moitié a devancé l'auro-  
re, il l'appelle en vain, en vain la  
cherche; les domestiques ne peuvent  
rien lui dire, l'heure de la vente sonne,  
et lady Shields, entre les mains de qui  
sont les fonds, ne revient pas, enfin la  
journée se passe, et personne! Le mal-  
heureux ne peut plus douter de sa ré-  
confiture, il est volé!—la belle anglaise  
l'a abandonné, emportant ses espèces!

Cette aventure fit grand bruit à la Nou-  
velle-Orléans, mais pour ne pas donner  
plus d'extension au scandale, peut-être aussi  
par un reste d'amour, McDonough ne voulut  
faire contre son infidèle, aucune poursuite.  
En 1822, M. McDonough était à New-  
York; un soir, au moment où il allait rentrer  
chez lui, une femme l'arrête et lui demande  
un porte-manteau, la mendiant le Pimplore de  
nouveau; ses enfants, dit-elle, n'ont pas man-  
gé de la journée, etc., etc. Ennuyé, mais  
non ému, M. McDonough se retourne, tire une

pièce blanche de sa poche et la dépose  
dans la main de la pauvre. Au même  
instant, celle-ci pousse un cri déchirant et  
tombe sur le pavé; McDonough la relève,  
lui prodigue ses soins, et lorsque la lampe  
d'une vieille négresse vient éclairer la scène,  
il reconnait lady Shields.

La malheureuse avait gaspillé les trente  
mille piastres qu'elle avait volées à son  
amant, avec un chevalier d'industrie, qui  
l'avait abandonnée en 1820, lui laissant deux  
petites filles, des dettes et l'espoir d'une mi-  
sère implacable; enfin, de chute en chute,  
de degrés en degrés, lady Shields qui était  
une simple, aventureuse, était tombée sur le  
grabat de la honte. McDonough la releva  
de son abjection, il oublia son vol, pour se  
souvenir que de son amour, il ne voulait  
point juger une femme coupable, il ne vit  
qu'une mère aux abois, que deux enfants sans  
souciens.—Il plaça son ancienne maîtresse  
dans une maison de santé, et fit donner aux  
deux petites filles, de l'éducation et une in-  
dustrie. Plus tard, il les dota.

Si les vilains tours qu'on a reprochés à  
M. McDonough, sont vrais, cette bonne ac-  
tion a dû les lui faire pardonner. N'oublions  
pas que, si l'avarice est un péché mortel, la  
charité et l'oubli des injures sont deux im-  
mortelles vertus!

ED. DE LAUC-MARYAT.

### NOUVELLES DIVERSES.

**UN VIDE A REMPLIR.**—La mort de  
l'hon. John H. Harmanon, laisse au  
Congrès, un siège vacant, celui du 3me  
district de la Louisiane; il importe de  
nommer le plus promptement possible,  
un successeur à John Harmanon, car le  
Congrès doit s'assembler de nouveau  
dans un mois, et il serait tout à fait con-  
traire à nos intérêts de laisser inoccupé  
le siège qu'a illustré le représentant que  
nous pleurons aujourd'hui. Les hommes  
qui prennent à cœur la cause du Sud,  
sont assez clair semés dans les deux  
chambres, pour que nous apportions tous  
nos soins à renforcer leurs rangs; nous  
espérons que le gouverneur Walker  
prendra cet argument en considération  
et qu'avant peu il lancera une proclama-  
tion à l'effet d'élire un représentant pour  
le 3me district, dans le courant de ce  
mois.

**MORT D'UN ARCHI-MILLIONNAIRE.**—Le  
26 octobre dernier, M. John McDo-  
nough, un des célébrités financières des  
Etats-Unis, est mort à Alger, vis-à-vis de  
la Nouvelle-Orléans. Cet homme qui  
possédait une fortune princière et une  
réputation universelle d'avarice, a laissé  
un testament que l'on dit être des plus  
originaux, des plus curieux.—Nos cau-  
series consacrent aujourd'hui quelques  
lignes spéciales à M. McDonough, dont  
l'existence offre des bizarreries d'une  
excentricité qui frise l'étrange.—McDo-  
nough était âgé de 72 ans; lorsque la  
mort vint peser les scellés sur ses tas  
d'argent.

**LA MALLE.**—Depuis quelques temps,  
la malle de la Nouvelle-Orléans manque  
avec une très régulière irrégularité; les  
lettres mettent parfois quinze jours, ra-  
rement moins, souvent plus, pour fran-  
chir la courte distance qui nous sépare  
de la ville, et les journaux suivent le che-  
min des lettres avec la même diligence.  
C'est vraiment fort agréable et nous ne  
saurions trop féliciter de leur activité, le  
Gipsy (bateau poste) et les courriers qui  
lui confient leurs paquets ou reçoivent  
les siens.

Est-ce que cela durera longtemps?—  
Il faudrait le dire; on se ferait des pos-  
tes particulières!

**LE VIGILANT DE DONALDSONVILLE.**—  
Les quelques abonnés de l'Assommoir,  
au Vigilant de Donaldsonville, n'ont pas  
reçu les trois derniers numéros de cette  
feuille, qui auraient dû paraître les 23,  
26 et 30 octobre. Nous devons supposer  
que le Vigilant a suspendu sa publication,  
mais nous voulons croire que cette sus-  
pension n'est que momentanée; à tout  
prendre, et bien que nous ne partagions  
nullement les principes de la feuille whig,  
ce journal était bon à quelque chose... nous  
espérons que le Vigilant n'est point mort  
à tout jamais, et s'il était par hasard en  
danger de mort, nous le recommandons  
aux soins de la Faculté! nul doute que,  
si cette excellente Faculté veut s'en don-  
ner la peine, le Vigilant ne repousse  
bientôt avec cette mâle vigueur qui le  
caractérise.

**NOUVELLE SOUMISSION.**—A l'occasion  
de la fuite d'un esclave, la population  
de couleur de Boston s'est armée et a  
formellement déclaré que si la poudre et  
les balles peuvent exercer la moindre  
influence, jamais on n'enlèvera de Bos-  
ton un esclave fugitif.

Quelle touchante soumission à un des  
bills du Compromis et à la Constitution!  
Le nord n'est pas encore content!

**VOL.**—Le vieux McDonough a rendu  
le dernier soupir samedi dernier; quel-  
ques officiers d'industrie ont trouvé le  
moyen, dans l'intervalle du jour de sa  
mort au lundi suivant, de débaucher un  
des nègres du défunt, nommé Jerry et  
de lui faire voler des valeurs qu'on ne  
peut encore estimer.

Ce qu'on a pu évaluer de cette sou-  
straction c'est une somme de cent mille  
piastres en bons de la première monnaie  
pallée, et dix mille piastres en espèces.

**PATATE MONSTRUEUSE.**—On peut voir  
dans les bureaux du «Pionnier» une pa-  
tate monstrueuse qui mesure deux pieds  
sept pouces de longueur; elle provient de  
l'habitation de M. Olivier Cancienne et  
nous devons à M. A. Gentile d'admirer  
ce riche produit de la terre.

**M. FOOTE.**—Le sénateur du Mississippi  
M. Foote est arrivé à Jackson, où réside  
sa famille, le 16 du mois dernier. Un  
meeting a eu lieu dans cette ville, quel-  
ques jours après, et M. Foote, dans un  
discours qui ne manque ni d'adresse ni  
de talent, a cherché à se blanchir aux  
yeux de ses concitoyens, de la conduite  
qu'il avait tenue au Congrès dans la  
question du Compromis! l'honorable gou-  
verneur Quitman a répondu victorieuse-  
ment à M. Foote, et le silence quasi  
outrageant des Mississipiens a prouvé  
à l'adversaire de M. Soule que, parmi  
ses clients mêmes, il comptait peu d'amis.  
—La réaction gagne du terrain on le  
voit.

**RARE LONGEVITE.**—Voici un cas ex-  
traordinaire de longévité: une négresse,  
appartenant à M. Alexandre Grant,  
vient de mourir à l'âge de cent trente  
trois ans! cette femme qui a vécu près  
d'un siècle et demi, travaillait depuis  
cent vingt ans sur des habitations de la  
Louisiane; née en Sénégambie, elle  
quitta son pays à l'âge de dix ans, vint  
en Amérique et depuis cette époque  
elle ne quitta pas la basse Louisiane.—  
Elle a dû assister à de bien curieux  
spectacles.

**UN MARIAGE DE CONVENANCES.**—Le  
célèbre compositeur Ecossais, William  
Wallace, que nous avons eu le plaisir  
d'entendre et d'applaudir l'hiver dernier,  
au théâtre de la Nouvelle-Orléans, vient  
d'épouser à Boston une jeune et riche  
héritière, Mlle Hélène Stoppel, dont il  
avait conquis le cœur à la pointe de son  
violon.—Les journaux de Boston affir-  
ment que cette sensible enfant était déjà  
très bonne musicienne.—Elle ne peut que  
gagner au contact de l'harmonieux  
archet de son illustre époux.

### FAITS EUROPEENS.

Nous remarquons le passage suivant dans  
un discours prononcé à Orléans par M. de  
Lamartine:

« La République, seule forme de gouver-  
nement qui put donner refuge, honneur et  
sécurité à la France, le 24 février au soir,  
au milieu des décombres de ses monarchies  
et des flammes de sa révolution, dura et se  
caractérisa de jour en jour davantage en  
institution moderne, sans modèle et sans  
analogie dans le passé. Elle ne ressemblera  
à rien qu'à elle-même; pourquoi cela? Parce  
que le temps où nous vivons ne ressemble  
à aucun autre, et qu'un gouvernement  
doit être l'image du pays, des peuples et du  
temps qui le fondent, sous peine d'être un  
contre-sens à la nature des choses.

« Tâchons donc de faire, nous philosophes,  
hommes d'Etat, orateurs, publicistes, que la  
République moderne se comprenne bien soi-  
même.

« Sommes-nous à Lacédémone, sous des  
deux qui n'étaient que les images brutales  
de la orde et de la tyrannie? sous une mora-  
le qui permettait l'abrutissement de la moi-  
tié de l'espèce humaine pour donner plus  
d'empire et plus d'orgueil à l'autre moitié?  
« Sommes-nous à Athènes, où un petit  
peuple, renfermé dans une bourgade défen-  
due par la mer et par sa citadelle, tenait tout  
entier sur sa place publique, assistait en per-  
sonne aux leçons de ses orateurs, et n'avait  
pour loi que le vent mobile de ses inspira-  
tions soudaines, soufflant de ses tribunes  
en plein air et le poussant tour à tour,  
comme les flots de la mer Egée, tantôt aux  
sommets de la sagesse et de l'héroïsme,  
tantôt aux excès et aux abîmes de la démaga-  
gogie?

« Sommes-nous à Rome, où la royauté  
détruite, tenait les rênes du gouvernement,  
partageait les magistratures avec les plébé-  
niens, battait, nourrissait, corrompait un  
peuple oisif, achetait les suffrages d'un monde  
asservi, dont il se distribuait les provinces,  
et ne faisait de Rome, que la capitale de  
ses camps, le quartier-général de ses armées  
répandues sur tout l'univers romain.

« Sommes-nous à Venise, où un sénat  
aristocratique, composé d'un petit nombre  
de nobles, excluait la royauté de peur de  
partager la tyrannie, et appelait République  
cette inquisition en famille qui avait, pour  
constitution l'espionnage, pour garantie le  
silence, et pour sanction le bourreau mas-  
qué?

« Sommes-nous en Angleterre, où la Ré-  
publique de Cromwell n'était qu'une crise de  
fanatisme, une inspiration d'illuminés, un

mode de prophètes armés, une véritable  
guerre de religion, où des furieux de dévotion  
marchaient à la hache levée contre les  
rois, et la bible levée contre les papes, pour  
soumettre la Grande-Bretagne au niveau de  
l'orthodoxie et de la démente du temps?

« Sommes-nous en 1793, où la Républi-  
que n'était que la colère du peuple au dedans  
et sa lutte désespérée au dehors, pour dé-  
fondre deux choses qu'il croyait menacées  
tous les jours par les réactions et par les  
coalitions: l'égalité au dedans, la nationalité  
au dehors? Cette République, qui n'échap-  
pait à la terreur qu'elle ressentait que  
par la Terreur qu'elle répandait autour  
d'elle, et qui n'existait pour toute institution  
libérale que la dictature, l'échafaud et le  
canon?

« Non, nous sommes à des siècles et à  
des mondes de distance de tout cela. Nous  
n'aurions pas le sens commun, ce génie na-  
turel du peuple Français, si nous nous figu-  
rions que l'institution aujourd'hui appelée  
République doit se modeler en rien sur des  
pays, sur des époques, sur des modes pareils  
de gouvernements. Ils n'ont de commun  
avec nous que ce nom de République! Nom  
qu'il faut bien prendre, puisqu'il n'y en a  
pas d'autres dans les langues pour exprimer  
le gouvernement du peuple par soi-même;  
mais non qu'il faut traduire dans la langue  
du dix-neuvième siècle et dans le sens de  
notre civilisation.

LAMARTINE.

**UNE TROUPE DE BANDITS A PARIS.**—Le  
correspondant Parisien du London Times  
raconte le fait suivant:

Une association de voleurs vient  
d'être découverte dans une des rues de  
Belleville. Les détails qui ont trait à cette  
bande de malfaiteurs portent naturel-  
lement les gens qui les entendent à se  
souvenir de la bande de Cartouche et de  
Mandrin. La bande de Belleville a été  
organisée et étendue par des statuts de la  
plus curieuse espèce quoique réguliers,  
et qui sont maintenant au pouvoir de la  
police; cette troupe de filous avait un  
chef, deux sous-chefs, quatre  
sergents et huit caporaux, et ce corps  
d'officiers si on peut l'appeler ainsi, avait  
120 hommes sous ses ordres. Il fallait,  
pour être admis dans la troupe, avoir  
déjà été souvent entre les mains de la  
justice, car sans ce titre honorable il n'y  
avait pas d'admission possible, toute  
demande y ayant trait était repoussée  
sans considération aucune. Ces 120 com-  
muns étaient divisés en douze sections,  
dont chacune avait le soin d'un arrondi-  
sissement de la capitale, sous les noms  
suivants: Les Changeurs, les Tireurs  
les Solitaires, les Empesteurs, les  
Ramusques, les Rats, les Charrieurs,  
les Aumoniers, les Broquilleurs, les  
Fourgoureux, et les Doranges. Il faut  
être bien au fait de l'argot des va-  
leurs pour pouvoir s'expliquer parfai-  
tement ces divers termes. Le capitaine et  
deux sergents de la troupe ont été arrêtés,  
dimanche, au moment où ils entraient à  
la Cour de la Trésorerie—dans quel but?  
eux seuls le savent.—Ils ont été recon-  
nus par un agent de police, qui avait,  
dans une occasion précédente, pris part  
à l'arrestation d'un sergent de la troupe,  
appelé Merle de par le monde, mais que  
ses frères nommaient Le Vignoble; et  
cette arrestation qui a conduit à la  
découverte de la bande.

Le capitaine de la troupe, passant dans  
la société sous le titre de baron des Arden-  
nes. Selon toutes les apparences c'est un  
jeune homme de bonne famille, et il  
paraît en outre avoir reçu une excellente  
éducation. Il a servi dans l'armée, et a  
aussi monté sur la scène théâtrale. Il  
avait pour maîtresse une femme jeune et  
jolie, qui une fois avait été la femme d'un  
capitaine de la marine marchande, mais  
qui avait quitté son mari et sa propre  
famille pour suivre la fortune de l'aven-  
turer baron. Voici un fait assez étrange et  
qui se rattache aux œuvres du Baron  
Lui et sa maîtresse assistaient l'autre soir  
au ballet du *Violon du Diable* et s'étaient  
placés dans une loge attenante à celle  
qu'occupaient les princes du Napul.—  
personnages dont nous avons, à l'époque,  
annoncé l'arrivée en Angleterre et dont  
les habits, la coiffure, voire même les  
doigts, sont littéralement couverts de  
pierres précieuses d'un prix inestimable.  
Ces princes Indiens avaient, ni  
plus ni moins, sur leurs personnes, ce  
qu'on pourrait raisonnablement appeler  
des richesses fabuleuses. Quel coup de  
filet pour ces braves gens!—Sans nul  
doute, l'idée de dépouiller ces étrangers  
doublement distingués les avait conduits  
là; et si le couple honnête n'a pas réussi  
à faire ce qu'il voulait, c'est que par  
hasard il a pris envie au directeur d'offrir,  
quoiqu'un peu tard, sa propre loge aux  
princes, et que ceux-ci l'ont acceptée  
sans se faire prier.

Le sergent, nommé Merle, alias le  
Vignoble, filou que le baron avait sans  
cesse refusé d'admettre dans la troupe,  
a déclaré, entre autres révélations impor-  
tantes, que le chef de la section désignée  
sous le nom de Les Aumoniers, était un  
prêtre apostat. Peu de jours avant l'arres-  
tation, ce prêtre déguisé en missionnaire  
indien, avait réussi à voler à une vieille  
femme habitant la faubourg de Roule,  
une somme de 11 mille francs. Après cet  
exploit il est allé verser scrupuleusement  
dans le trésor de la troupe, la totalité de  
la somme volée. Sa solde qu'il devait  
recevoir le mardi d'ensuite (les compa-  
gnons recevaient leur paye tous les quin-  
ze jours) était de 450f, ce qui lui faisait  
un salaire de 900f par mois. D'après les  
règlements le capitaine avait pour son  
usage particulier deux voitures des plus  
élegantes. Ils sont maintenant logés à la  
préfecture.

### AVIS JUDICIAIRES.

#### VENTE DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Lucien Boudreau.  
STATUT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE  
D'ASSUMPTION.—Cour du Cinquième District  
Judiciaire.—En obéissance à un ordre de l'Illus-  
trable, le Cour du Cinquième District Judiciaire  
de la Louisiane, dans et pour le  
sudit paroisse, portant la date du 23 octobre  
1850, il sera offert en vente publique, par Cy-  
rien L. Blanchard, encausier d'office qualifié  
dans et pour la susdite paroisse, sur les lieux, le  
samedi 30 novembre 1850, à 10 heures A. M.,  
les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. Une habitation située en cette pa-  
roisse, à la Baye de Lac Verret, mesurant  
un arpent 3 de face au chemin qui conduit  
à la Belle Rivière, sur quatre arpents de prolon-  
deur; formée d'un côté par la terre de Pierre Daigle  
et de l'autre par celle de Séverin Crochet, en-  
semble, toutes les bâtisses, etc., etc.

2. Un cheval, un lot de cochons, un lot d'ou-  
tils aratoires, une pirogue et les meubles de me-  
nage, etc.

Termes et conditions.—La terre payable en  
trois termes égaux: un tiers, en mars 1851, un  
tiers en mars 1852 et le dernier tiers en mars 1853.  
Pour le mobilier, toute somme de \$10 et au-des-  
sus en mars 1851 et toute somme au-dessus de  
\$10, moitié en mars 1851 et l'autre moitié en  
mars 1852. Les acquiescents devront fournir bonne  
et suffisante sécurité sur la terre, et toute somme qui ne sera pas  
ponctuellement payée à l'échéance, portera un  
intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à  
parfait paiement.

Paroisse Assomption, 25 octobre 1850.  
n.951 C. L. BLANCHARD, Encausier.

#### SUCCESSION SALE.

Succession de Pierre Lucien Boudreau.  
STATUT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'AS-  
SUMPTION.—Fifth Judicial District Court.—In  
obedience to an order of the Honorable the  
Fifth Judicial District Court of the State of  
Louisiana, in and for the aforesaid parish, dated  
the 23rd day of October 1850, will be offered for  
sale, at auction, by Cyrien L. Blanchard, auc-  
tioneer, duly qualified, in and for the aforesaid  
parish, on the premises, on Saturday, the 30th  
day of November next, 1850, at 10 o'clock A. M.,  
the following described property, to wit:

1st. A plantation, situated in the pa-  
rish of Assumption, at the Bay of Lake  
Verret, measuring one arpent and 3 fronting to  
the road that leads to Belle River, by fourteen  
in depth, bounded on one side by land of Pierre  
Daigle, jr., and on the other by land of Séverin  
Crochet, together with the buildings and improve-  
ments thereunto belonging.

2d. One horse, a lot of hogs, a pirogue, farm-  
ing utensils and household furniture.

Terms and conditions.—The landed property,  
payable in three equal instalments: one third in  
March 1851, one third in March 1852 and the  
remaining third in March 1853. For the moveables,  
all sum of ten dollars and under, payable in  
March 1851, and all sums above \$10, payable  
one half in March 1851, and the other half in  
March 1852. Purchasers to furnish good and  
sufficient security with special mortgage on the  
landed property; and all sums not punctually  
paid at maturity, to bear interest at the rate of  
eight per cent. per annum until paid.  
Parish of Assumption, October 25th, 1850.  
n.951 C. L. BLANCHARD, Auctioneer.

### LITTERATURE.

#### FRANÇOIS LE CHAMPI,

COMEDIE EN TROIS ACTES,  
PAR GEORGE SAND.

SCENE VI.

JEAN.

Dam, il faut que tout le monde ici ait  
la cocote aux yeux pour ne point voir  
la chose!

MARIETTE.

Et il voudrait l'épouser?

JEAN.

Bédam!

MARIETTE.

Et il n'est triste et malade que parce  
qu'elle n'y consent point?

JEAN.

Trédiem!

MARIETTE.

Mais elle n'y consentira jamais, parce  
qu'il est trop jeune pour elle.

JEAN.

Oh! là-dessus, vous jugez mal; votre  
belle-sœur n'est ni vieille ni déclinée;  
elle a été jolie femme et n'a pas fini de  
l'être...Croyez-vous donc que vous ne  
serez plus bonne à regarder dans dix ou  
douze ans d'ici?...Diantre! j'espère bien  
être, dans ce temps-là, aussi amoureux  
et aussi fier de vous que je le suis à cette  
heure.

MARIETTE.

Au fait, ma belle-sœur est fort bien, et  
je ne sais pourquoi Sévère, qui a dix ans  
de plus qu'elle, voulait me la faire trou-  
ver si vieille.

JEAN.

Et puis, voyez-vous, Mariette l'amitié,  
quand elle est forte, ne regarde point à  
cela; le champi a aimé Madeleine quasi  
depuis qu'il est au monde. Il l'aimait  
que vous n'êtes point née; il l'a aimée  
avant de vous connaître, il l'aime encore  
depuis, et il l'aimera le restant de ses  
jours; il n'ose s'en confier à personne;  
mais Jean Bonnin connaît bien la mou-  
che qui l'a mordu.

MARIETTE.

Il est vrai, Jean, que vous êtes grande-  
ment clairvoyant!...et je ne m'en doutais  
point.

JEAN.

Mais ma clairvoyance ne fait point de  
peur à Mariette Blanchet, parce que  
Mariette n'aura jamais rien de mauvais  
à cacher, et, comme elle a de l'esprit  
pour deux, elle serait fâchée que son  
mari n'en eût point pour un.

MARIETTE.

Jean, voilà bien la preuve de ce que  
vous dites...nous nous marierons diman-  
che qui vient.

MARIETTE.

C'est dit?...

MARIETTE.

C'est dit.

JEAN.

Oh! ne vous en dédites plus, car je  
deviendrais fou!

MARIETTE.  
Voilà Madeleine, laissez-moi avec  
elle; je veux lui parler, Jean, vous serez  
content de moi.

JEAN.

Allons donc, à la bonne heure!...

MARIETTE.

MADELEINE, MARIETTE.

MADELEINE, sortant de sa chambre.

En bien! ma petite, je mets donc Jean  
Bonnin en foitè! pour quoi cela? Lan-  
a-t-on fait croire, à lui aussi, que j'étais  
son ennemie?... (Mettez-vous à vos  
piés.) Eh bien! ça va, ma chère,  
pourquoi est-ce que tu pleures? embrasse-  
moi donc!

MARIETTE.

Non, ma sœur, je resterai à vos genoux  
jusqu'à ce que vous m'ayez accordé deux  
choses.

MARIETTE.

Dis donc vite, car je suis pressée de te  
les accorder.

MARIETTE, se levant.

D'abord, il faut que vous me rendiez  
votre amitié comme je l'avais autre-  
fois.

MADELEINE.

Tu ne l'as jamais perdue; tu m'as fait  
de la peine, c'est vrai; mais il ne dépend  
pas de moi de t'aimer moins pour ça.

MARIETTE.

Vous auriez dû me détester et ne  
chasser de chez vous, car j'ai été plus  
mauvaise que vous ne pensez; j'ai été  
ingrate envers vous qui m'avez élevée,  
choyée, gâtée; oh! gâtée, c'est le mot; et  
c'est pour ça que j'ai abusé et que je me  
suis laissée aller à des choses contre vous,  
dont j'ai tant de honte et de regret à pré-  
sent, que j'en suis malade.

MADELEINE.

Allons, tu vas te rendre malade, à pré-  
sent! il ne me manquerait plus que ce  
chagrin-là! Voyons, vient l'assoir-là...  
et tes coudes sur mes genoux, comme  
quand tu avais douze ans et que je te  
faisais répéter ton catéchisme. Allons,  
la seconde chose que tu dois me deman-  
der, je la sais peut-être.

MARIETTE.

Non, ma sœur, ma petite main, vous  
ne savez point; vous croyez que j'aime  
François et que je ne veux plus de Jean  
Bonnin: eh bien! c'est le contraire; je  
ne pense plus à François, depuis que je  
sais qu'il aime une autre que moi, et cela  
est cause que j'aime tout-à-fait Jean  
Bonnin, qui est un garçon d'esprit sous  
un air simple, et un bonhomme homme très  
amoureux de moi.

MADELEINE.

Pour honnête homme, je l'ai toujours  
tenu pour tel; pour homme d'esprit j'ai  
remarqué ces derniers temps qu'il ju-  
geait bien et ne manquait point de fi-  
nesse. Si tu l'aimes, je l'aimerai...Mais  
allors, quelle est donc celle que François  
préfère à ma petite Mariette?

MARIETTE.